

Jean-Charles Luperto en CHAMBRE DU CONSEIL



Les avocats du député-bourgmestre ont plaidé le non-lieu

► Le député-bourgmestre de Sambreville Jean-Charles Luperto (PS), poursuivi pour outrage public aux mœurs en présence de mineurs sur l'aire d'autoroute de Spy (Jemeppe-sur-Sambre, province de Namur) entre le 1^{er} avril et le 31 août 2014, a comparu lundi matin devant la chambre du conseil de Namur lors d'une audience à huis clos.

L'ordonnance est annoncée pour le 22 juin, a indiqué le procureur du roi de Namur. En présence de l'intéressé, ses avocats ont plaidé pour le non-lieu. "Sans entrer dans les détails de la plaidoirie, nous avons contesté un ensemble de charges et avons rappelé qu'une multitude d'incohérences subsistaient dans ce

dossier, ne permettant pas de mettre M. Luperto en cause", a expliqué M^e Marc Uyttendaele, qui défend M. Luperto en compagnie de M^e Marc Preumont.

L'homme politique avait tenu à accompagner ses deux avocats.

MARC UYTENDAELE, sa traditionnelle pipe (éteinte) à la main, Marc Preumont et leur client se sont prêtés de bonne grâce à nos questions mais, dès qu'elles devenaient un peu trop sensibles, elles étaient rapidement éludées : "Nous avons plaidé clairement comme à chaque fois, comme nous le ferons toujours et comme nous l'avons toujours fait. En correctionnelle, nous allons prouver qu'il s'agit d'un dossier monté de toutes

pièces contre lui et qui a des origines lointaines..."

Interrogé par nos soins sur ses réactions, Jean-Charles Luperto a répondu, peut-être un peu sèchement (mais il est tout excusé car il venait de passer de difficiles moments) : "Je travaille !", puis se rendant compte de l'aspect non agressif de la question, il a ajouté : "Je travaille un maximum pour ne pas penser à cette affaire !"

Pour rappel, JCL - comme l'appellent les journalistes - avait été forcé de déballer sur la place publique ses goûts sexuels.

Devant de telles attaques, il avait lui-même déposé plainte devant le tribunal de première instance de Charleroi pour calomnie. Le dossier devrait normalement être traité avant le début des vacances judiciaires

R. Tom.